

Ministère de la Fédération  
Wallonie-Bruxelles

1080 Bruxelles , le 15 Sep 2016  
Rue A. Lavallée, 1  
02 / 690.87.31

Administration générale de  
l'Enseignement et de la Recherche  
scientifique.

-----  
Direction générale de l'Enseignement  
non obligatoire et de la Recherche  
scientifique.

-----  
Service général de l'Enseignement de  
promotion sociale, de l'Enseignement  
secondaire artistique à horaire réduit  
et de l'Enseignement à distance

-----  
Direction de l'Enseignement de  
promotion sociale  
-----

Monsieur Roberto GALLUCCIO  
Administrateur délégué  
CPEONS

rue des Minimes 87-89  
1000 BRUXELLES

Ref.: a) / Dossier pédagogique 5379

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1

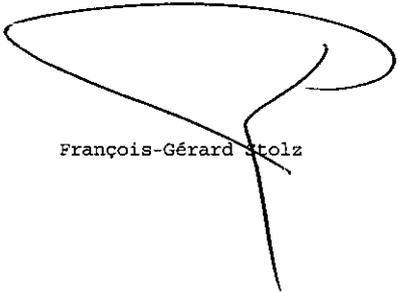
----- Unité de formation : PREPARATION POUR L'OBTENTION DU PERMIS DE CONDUIRE THEORIQUE  
ET PRATIQUE DES MANOEUVRES  
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE  
TRANSITION  
Code Référence : 203000U11C2  
Domaine : 205 Industrie-SE:electricité,ferronnerie,électronique...

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier  
pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,

  
François-Gérard Stolz

6-537

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**  
(Document 8 bis)<sup>1</sup>

UNITE D'ENSEIGNEMENT :

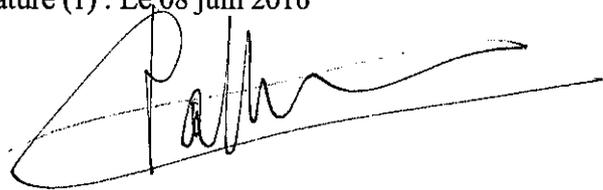
**PREPARATION POUR L'OBTENTION DU PERMIS DE CONDUIRE THEORIQUE ET PRATIQUE  
DES MANOEUVRES**

CODE DE L'U.E. (2): 2030 00 U11 C2	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (3):205
------------------------------------	--------------------------------------

**La présente demande émane du réseau:**

<input type="radio"/> (4) organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles	<input type="radio"/> (4) Libre subventionné confessionnel
<input checked="" type="radio"/> (4) Officiel subventionné	<input type="radio"/> (4) Libre subventionné non confessionnel

Identité du responsable du réseau :(1) Roberto Galluccio, Administrateur délégué du Cpeons  
Date et signature (1) : Le 08 juin 2016



<sup>1</sup> Article 7 de l'A.G.C.F du 15 mai 2014 relatif aux dossiers pédagogiques des sections et unités d'enseignement de l'enseignement de promotion sociale

1. Finalités de l'Unité d'enseignement : reprises en annexe n° 1 (1 page(s) (1)

2. Capacités préalables requise : reprises en annexe n°2 (1page(s) (1)

3. Niveau et classe X ment de l'unité d'enseignement :

Enseignement secondaire	X(4) du niveau inférieur	O (4) du niveau supérieur
de	X (4) transition	O (4) qualification

4. Acquis d'apprentissages: repris en annexe n° 3 (1pages) (1)

5. Programme:

5.1. Etudiant

Repris en annexe n°4 (2 pages) (1)

5.2. Chargé de cours

6. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 5 (1page(s) (1)

7. Chargé(s) de cours: Repris en annexe n° 6 (1 page(s) (1)

8. Horaire minimum de l'unité d'enseignement :

Dénomination du (des) cours (1)	Classement du(des) cours (1) (5)	Code U (1) (5)	Nombre de périodes (1)	Code fonction (1)
Théorie permis de conduire	CT	B	100	
Pratique des manoeuvres	PP	L	40	
<b>Part d'autonomie</b>		P	20	
Total des périodes			160	

9. Tableau de concordance (à approuver par le Conseil général)

Repris en annexe n° 7 (1 page(s) (1)

10. Réserve au Service de l'inspection de l'enseignement de promotion sociale:

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] (1):

Néant

b) Avis de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE (4) - ~~PAS D'ACCORD~~ (4)

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 05/09/2016... Signature :

Instructions

(1) A compléter

(2) Réserve à l'administration

(3) Il s'agit du code du domaine de formation au sens de l'A.G.C.F. du 8 septembre 1997 déterminant les domaines de formation dans l'enseignement de promotion sociale : ce code est proposé par le réseau et avalisé par l'inspection.

(4) Biffer la mention inutile ou cocher la mention utile

(5) Voir annexe 27 - tableau des codes « U »

Monsieur Jacques SOBLET  
Inspecteur chargé de la coordination  
Service de l'Inspection de l'Enseignement de  
promotion sociale et de l'enseignement à distance  
Bd du Jardin Botanique 20/22  
1000 BRUXELLES

**COPIE CONFORME**

## **Préparation pour l'obtention du permis de conduire théorique et pratique des manœuvres.**

### **1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

#### **1.1. FINALITES GENERALES**

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### **1.2. FINALITES PARTICULIERES**

L'unité de formation doit permettre à l'étudiant :

- d'acquérir les connaissances théoriques nécessaires à l'obtention du permis de conduire voiture ;
- d'interpréter (et de compléter le cas échéant) les documents de bord d'une voiture automobile ;
- de citer et d'effectuer les différents contrôles de base et préalables à l'utilisation d'un véhicule ;
- d'effectuer des travaux de maintenance de base ;
- d'effectuer les manœuvres principales liées à la bonne utilisation d'un véhicule.

**Préparation pour l'obtention du permis de conduire théorique et pratique des manœuvres.**

**2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

**2.1. CAPACITES**

L'étudiant sera capable :

**En mathématiques,**

- D'effectuer par calcul mental et par calcul écrit des additions, des soustractions, des multiplications et des divisions sur des nombres entiers naturels.
- D'effectuer des calculs de pourcentages ;
- De résoudre des problèmes faisant appel aux unités de longueur du système métrique et aux notions de vitesse. ;

**En français,**

- de lire et comprendre un message simple lié à la vie quotidienne, plus précisément :
  - lire couramment,
  - répondre à des questions de compréhension pour, par exemple, retrouver des informations explicites,
  - consulter des ouvrages de référence familiers tels que dictionnaires, annuaires, tables des matières.
- de produire un message structuré qui exprime un avis, une prise de position devant un fait, un événement, ...

**2.2. TITRES POUVANT EN TENIR LIEU**

CEB

**Préparation pour l'obtention du permis de conduire théorique et pratique des manœuvres.**

**3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

- pour les exercices relatifs à la théorie du permis de conduire les étudiants disposeront chacun d'un PC et d'un logiciel spécialisé;
- pour la pratique des manœuvres, le groupe sera subdivisé en exécutant et observateurs ;

**Préparation pour l'obtention du permis de conduire théorique et pratique des manœuvres.**

**4. PROGRAMME DU COURS**

**Les étudiants seront capables, dans le cadre de la théorie du code de la route :**

- de citer les règles à respecter en ce qui concerne :
  - les catégories d'usagers soumis à la législation routière,
  - les lieux où s'applique la législation routière,
  - les personnes habilitées à faire respecter la législation routière,
- de citer :
  - les différentes infractions ainsi que les catégories auxquelles elles appartiennent,
  - les différentes sanctions encourues ;,
- de citer dans le cadre de la signalisation routière la signification ainsi que la hiérarchie qui règle :
  - les signaux lumineux,
  - les signaux routiers,
  - les marques routières,
  - les injonctions des agents qualifiés,
  - les règles de priorités,
- de citer en tant que conducteur :
  - les qualités requises pour l'obtention d'un permis de conduire,
  - les responsabilités qui lui sont attribuées,
  - les règles relatives à la conduite avec des passagers,
  - les règles et implications de la conduite sous influence (alcool,...),
  - les documents à présenter lors d'un contrôle,
- de préciser, pour un véhicule ordinaire:

- le principe général de fonctionnement du moteur à quatre temps et de la transmission du couple moteur aux roues,
  - les techniques de ralentissement et d'arrêt du véhicule,
  - la maîtrise des commandes du véhicule,
  - la classification des véhicules,
  - les dispositions en matière de chargement,
  - les différents accessoires obligatoires et conseillés,
  - les moyens de communication avec d'autres usagers,
  - les règles relatives aux trains de véhicules,
  - la législation en matière de pneumatiques,
  - les différents points à surveiller avant l'utilisation d'un véhicule,
  - les règles à respecter et conseils en matière de préservation de l'environnement,
- de préciser les règles relatives à la place de l'utilisateur sur la voie publique .
  - de citer et d'analyser en matière de vitesse du véhicule :
    - les effets de la vitesse sur le conducteur,
    - les effets de la vitesse sur le véhicule,
    - l'adaptation permanente de la vitesse du véhicule en fonction des conditions de circulation,
    - les limitations de vitesse chiffrées,
  - de citer et justifier les manœuvres nécessaires et les règles à respecter en matière de :
    - changement de direction,
    - croisement,
    - dépassement....,
  - d'énumérer les règles à respecter lors de l'abord de lieux particuliers :
    - carrefour,
    - rond-point,
    - place,
    - passage à niveau,
    - tunnel,
    - autoroute,
    - route pour automobile....,
  - de citer les règles relatives à l'arrêt et au stationnement,
  - de préciser les comportements à adopter vis-à-vis d'utilisateurs faibles :
    - piétons,
    - deux roues,
    - groupes divers....,

- d'énumérer les conditions d'utilisation des feux :
  - feux de croisement et de route,
  - feux de brouillard,
  - feux de détresse,
  - feux de spéciaux....,
- de préciser les comportements à adopter vis-à-vis des véhicules privilégiés :
  - véhicules prioritaires,
  - transports en commun,
  - transports scolaires....,
- de préciser les comportements à adopter en cas :
  - de panne,
  - d'accident avec dégâts matériels,
  - d'accident avec dégâts corporels,
  - délit de fuite....,
- d'énoncer et justifier les règles de conduite défensive, préventive et économique,
- de préciser les comportements à adopter dans certaines situations particulières :
  - pneu dégonflé,
  - pilotage sans visibilité
  - blocage de l'accélérateur,
  - freins sans réponse,
  - amorce de dérapage,
  - extinction des feux,
  - risque de collision frontale,
  - véhicule sous eau ...
- de citer les différents documents obligatoires à bord d'un véhicule et de vérifier leur validité,
- de détailler un certificat de visite du contrôle technique, un contrat de vente et de garantie d'un véhicule d'occasion,
- de citer la procédure à suivre lors de l'immatriculation d'un véhicule neuf et d'occasion,
- d'utiliser un manuel d'utilisateur,
- d'interpréter et de remplir un constat d'accident.
- de détailler la procédure à suivre, les précautions à prendre et d'effectuer :
  - le remplacement d'une roue,
  - le contrôle de l'éclairage et le remplacement d'une ampoule,
  - le remplacement d'un balai d'essuie-glace,
  - la mise en route avec câbles auxiliaires,
  - un remorquage sur courte distance,
  - la vérification et la mise à niveau : - du circuit de refroidissement,

- des circuits de lubrification,
- liquide de lave-glace (et phares),
- électrolyte de batterie....

**Les étudiants seront capables en matière de manœuvres et de conduite du véhicule :**

- procéder aux contrôles préalables nécessaires au bon fonctionnement du véhicule,
- d'effectuer une manœuvre de stationnement en créneau entre deux véhicules,
- d'effectuer une marche-arrière dans un couloir étroit,
- d'effectuer un demi-tour sur la chaussée,
- de se garer dans un garage étroit et d'en sortir.

**Préparation pour l'obtention du permis de conduire théorique et pratique des manœuvres.**

**5. CAPACITES TERMINALES**

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable de :

- de respecter les règles du code de la route à partir d'un logiciel dédié à la préparation au permis de conduire théorique,
- de vérifier les conditions techniques auxquelles doivent répondre les véhicules,
- d'identifier et contrôler les éléments mécaniques liés à la sécurité du véhicule,
- d'assurer la maintenance du véhicule (niveaux, carburant et pression des pneus),
- d'effectuer les contrôles préalables prévus pour l'examen pratique,
- d'effectuer des manœuvres.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants:

- le respect du temps imparti,
- la maîtrise de soi et des techniques utilisées,
- la pertinence des gestes posés,
- du souci de prévention des risques,

<b>Préparation pour l'obtention du permis de conduire théorique et pratique des manoeuvres</b>
--

## **6. CHARGE DE COURS**

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

## TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A L'UNITE D'ENSEIGNEMENT :

### «PREPARATION POUR L'OBTENTION DU PERMIS DE CONDUIRE THEORIQUE ET PRATIQUE DES MANOEUVRES»

Date de dépôt : 08/06/2016

Date d'application :

Date d'approbation :

Date limite de certification :

Code régime 1 définitif /provisoire	Code domaine de formation et/ou Code domaine études supérieures	Intitulé régime 1 définitif / provisoire	Code régime 1 définitif /provisoire	Code domaine de formation et/ou/ Code domaine études supérieures	Intitulé régime 1 définitif / provisoire
	205	«PREPARATION POUR L'OBTENTION DU PERMIS DE CONDUIRE THEORIQUE ET PRATIQUE DES MANOEUVRES»	203000U11C1	205	«PREPARATION POUR L'OBTENTION DU PERMIS DE CONDUIRE THEORIQUE ET PRATIQUE DES MANOEUVRES»